



CONSEIL MUNICIPAL

31^{ème} séance du vendredi 10 février 2012

Compte - Rendu

La séance publique est **ouverte à 19h03**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE – Maire en exercice ;

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Martine ROSOLI, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel par Monsieur Georges HECKENROTH :

Pouvoirs : Ch. LOBELLO donne pouvoir à A. BORDET – AM GUILLEY donne pouvoir à J. BOURIAUD – S. MARCHESSON donne pouvoir à M. GRAZIANO – R. WILHEM donne pouvoir à G. HECKENROTH – S. JURAMY donne pouvoir à C. VILLALONGA – A. DELHAYE donne pouvoir à P. BACHMAN – D. SUZAN donne pouvoir à C. CARACENA.

Soit 22 présents, et avec 07 pouvoirs 29 membres sont donc présents ou représentés au terme de cet appel et à l'ouverture de la séance ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2008/005 du 1^{er} Avril 2008 et des Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la dernière séance du 21 décembre 2011 :

074	27/12/2011	Marché à bons de commandes et procédure adaptée, fournitures de produits consommables alimentaires surgelés pour la cuisine centrale communale
075	28/12/2011	Marché à bons de commandes et procédure adaptée, fournitures de produits consommables alimentaires alimentaires réfrigérés et sous-vide pour la cuisine centrale communale
076	27/12/2011	Marché à bons de commandes et procédure adaptée, fournitures de produits consommables alimentaires secs d'épicerie, pâtisseries, viennoiseries, et boissons pour la cuisine centrale communale
001	04/01/2012	MAPA – Fourniture et pose d'une palissade anti-vibration au terrain multisports
002	04/01/2012	MAPA – Fourniture et pose d'un filet pare-ballons Stade Gilles Joye
003	24/01/2012	MAPA – Réhabilitation du lavoir de la Garde
004	30/01/2012	MAPA – aménagement du chemin des Landons
005	02/02/2012	Maintenance des installations de télésurveillance et alarmes anti-intrusion
006	06/02/2012	MAPA – travaux d'installation et raccordement de panneaux de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures de l'école du Cros – avenant n°1

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès verbal de la 30^{ème} séance du 21 décembre 2011 :

Il est donc procédé au vote :

à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	26	
Abstention	03	Mme DELHAYE – Mrs BACHMAN- LE BRIS
Contre	00	

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : DENOMINATION DE LA SALLE DE SPECTACLE REGINE DYJAK

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal décide de dénommer, à l'intérieur de l'Espace Culturel Georges DUBY, la salle de spectacle Régine DYJAK (1945 - 2011) adjointe déléguée à la culture de 1995 à 2011, née Régine Lucienne Félicie GODERNIAUX le 25 Novembre 1945 à VILLE - AU - MONTAIS (Meurthe et Moselle) épouse de Jean – François DYJAK, et décédée en fonction, à EGUILLES le 14 Décembre 2011.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 02 : DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Vincent OLIVETTI en qualité de 8ème adjoint.

Les membres de l'opposition ne présentent aucune candidature.

Aucun autre conseiller municipal ne propose sa candidature en séance.

Monsieur Stéphane HONORAT plus jeune conseiller, et Monsieur Ambroise TROPINI, doyen du Conseil étant désignés assesseurs, le scrutin ayant lieu à bulletins secrets ;

Considérant le dépouillement du scrutin et le résultat suivant, dûment consignés sur des procès – verbaux et annexes transmis au représentant de l'Etat :

Conseillers appelés à voter (nombre d'inscrits) =	29
Nombre de votants =	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne =	29
Nombre de bulletins blancs ou nul =	4
Suffrages exprimés =	25
Majorité absolue de la moitié des exprimés + 1 ou arrondie au degré supérieur =	15
<u>Voix obtenues =</u>	
Monsieur Vincent OLIVETTI :	25

Monsieur Vincent OLIVETTI est élu et installé 8^{ème} adjoint au Maire d'EGUILLES

.....

QUESTION N° 03 : DEUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE 300 € CHACUNE A L'ASSOCIATION HUMANITAIRE CŒUR ET 4 L ET A UNE VELIPLANCHISTE EGUILLENNE DE NIVEAU INTERNATIONAL

RAPPORTEUR : MONSIEUR BORDET

Cette association engage le 16 Février 2012 une RENAULT 4L dans le raid 4L Trophy France Sud Maroc 2012 ouvert aux étudiants de diverses écoles Françaises pendant les vacances de Février.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 300 € à cette association Cœur & 4L, à doter sur le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – article 6574 – subventions aux associations par anticipation, avant le vote définitif du B.P. 2012

Il est précisé qu'une administrée est internationale de planche à voile (WINDSURF) inscrite aux épreuves 2012 de coupe du Monde en Espagne, France, Turquie (dans les 3 premières au niveau Français et les 10 premières au niveau mondial). Elle bénéficie d'aides de sponsors pour le financement de son matériel pour 4.900 € mais pas pour ses frais d'inscriptions (900 €) et frais de déplacements (2.835 €).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 300 € à sa saison 2012, année Olympique.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 04 : HABILITATION DU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION TRIPARTITE C.G. 13 / C.P.A. / COMMUNE DE TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE C.D. 17 ET L'AVENUE ROBERT HECKENROTH

RAPPORTEUR : MONSIEUR BORDET

Il est rappelé que les études du plan de circulation d'Eguilles, et les essais en vraie grandeur réalisés selon 3 modalités différentes, ont démontré la nécessité, notamment, de réaménager l'intersection entre la R.D. 17 et l'avenue Robert HECKENROTH (anciennement R.D. 18 déclassée par le Conseil Général). Il est rappelé la dangerosité de ce croisement, croissante avec l'augmentation du trafic.

Il est rappelé que, dans le cadre de la requalification des entrées de villes, la C.P.A, en concertation avec le Département et la Commune, propose d'emménager, en transfert de maîtrise d'ouvrage, le carrefour précité entre la R.D. 17 et l'Avenue Robert Heckenroth. Le projet définitif étant validé conjointement par le Département et la commune d'Eguilles.

Le transfert de maîtrise d'ouvrage, pour la part concernant la R.D. 17, interviendra entre le Conseil Général 13 et la C.P.A, et pour la part concernant l'avenue Georges HECKENROTH, entre la Commune d'Eguilles et la C.P.A, de telle sorte que la C.P.A. soit maître d'ouvrage unique, et seul pouvoir adjudicateur habilité à désigner une maîtrise d'œuvre et passer les marchés publics nécessaires, par application de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 Juillet 1985.

L'opération comprend la création d'un carrefour giratoire, la réalisation d'un bassin de dépollution accidentelle et d'un réseau de collecte des eaux pluviales, de la plate – forme routière nécessaire, de la plantation de végétaux avec un arrosage, et de la mise en place de la signalisation.

Le Département, en qualité de gestionnaire de la voie R.D. 17, assurera, à terme, l'entretien de la chaussée et des réseaux et ouvrages hydrauliques. La commune assurera, à terme, l'entretien du rond – point, qu'elle pourra aménager (végétaux, arrosage et éclairage public) et de la signalisation horizontale et verticale. Le coût des travaux est estimé à 500.000 € sans charge d'investissement pour la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette opération et habilite le Maire à signer la convention tripartite de transfert correspondante au nom de la Commune.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour :	28	
Contre :	00	
Abstention :	01	M. TOURGON

QUESTION N° 05 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS AU COMPLEXE SPORTIF GILLES JOYE : RESERVE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET C.G. 13

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Le Conseil Municipal, sollicite la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale, budget de l'Etat, programme 122 « concours spécifiques et administrations » action 01 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » (taux de couverture de 40 %) pour l'ensemble du programme, et pour une subvention de 80.000 €,

et le Conseil Général 13 au titre des travaux de proximité 2012 sur un court pour 60.000 € d'aide et une dépense plafonnée à 75.000 €, soit un taux de couverture total de 71 %, et une part résiduelle de 57.050 € et 28,95 % conforme aux impératifs départementaux.

L'ajustement de ce dernier paramètre permettrait également de solliciter une aide de la commission des sports de la C.P.A. à parité avec la part communale

Pour un **total de travaux** de :

- pour le court n°1 **87.376,00 € h.t.**
- pour le court n°2 **109.674,00 € h.t.**

197.050,00 € h.t.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 06 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

La demande de fonds de concours du 6 Septembre 2010 n'ayant pas abouti en 2010 et 2011 pour un total de travaux de réhabilitation complète de la Mairie pour 1.244.200 € de travaux, il est proposé au Conseil Municipal de réitérer une demande de fonds de concours communautaires, cantonnée aux travaux confortatifs urgents, sur les fonds 2012, pour une dépense éligible de 294.055 €.

Il est également proposé une demande de Fonds De Concours conjointe avec une demande d'aide auprès de l'Etat (Ministère de la Culture) au titre des travaux sur édifice inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, et du Conseil Général 13 au titre de la conservation des monuments historiques (fiche n°15 du guide 2011 de s aides du département).

Sont concernés : «les meubles et immeubles faisant l'objet d'une mesure de classement ou d'inscription au titre des Monuments Historiques pour tous travaux de conservation et de restauration ainsi que pour des opérations d'urgence et de sauvetage».

Tel est bien le cas des travaux urgents de charpente et couverture de la Mairie, anciennement château Boyer d'Eguilles de 1648, inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 29 août 1984 pour les façades, les toitures le hall d'entrée et l'escalier rampe sur rampe. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera joint au dossier.

Le taux de la subvention peut atteindre jusqu'à 33 % de la dépense éligible (pour les travaux urgents).

Le Conseil approuve le plan de financement suivant, avec un niveau de priorité absolue, vu l'urgence, assorti d'une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux :

Dépenses : libellé	Dépenses : montant	Recette libellé et %	Recettes : montant
Travaux urgents toiture	294.055 € H.T.	ETAT (Ministère de la Culture) Soit taux couverture 15 %	44.250,00 € H.T.
		Conseil Général 2012 Soit taux couverture 33 %	97.350,00 € H.T.
Frais divers de chantier	945 € H.T.	C.P.A. : Dotation 2012 = Soit taux couverture 26 %	76. 700,00 € H.T.
		Commune Soit taux couverture 26 %	76. 700,00 € H.T.
Total :	295.000 € H.T.	Total : 100,00 %	295.000,00 € H.T.

Dans le cas où la subvention d'Etat ne pourrait être obtenue, condition indispensable mais non suffisante pour s'engager sur la fiche 15 du Conseil Général (monuments historiques), une solution alternative est étudiée. Il est également proposé une demande de Fonds De Concours conjointe avec une demande d'aide auprès du Conseil Général 13 au titre de la conservation du patrimoine rural bâti (fiche n°16 du guide 2011 des aides du département).

Sont concernés : « tout édifice présentant un caractère historique, artistique ou architectural remarquable » et pour tous « travaux de gros – œuvre contribuant à la conservation de l'édifice, d'urgence ou de première nécessité » l'édifice doit être « de visibilité directe depuis l'espace public » et « ouvert à la visite lors des journées du patrimoine et au moins 25 jours dans l'année ».

Tel est bien le cas des travaux urgents de charpente et couverture de la Mairie, anciennement château Boyer d'Eguilles de 1648 ouvert 250 jours par an. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera joint au dossier.

Le taux de la subvention peut atteindre jusqu'à 50 % de la dépense éligible (cas où le département est seul financeur).

Le Conseil approuve le plan de financement alternatif suivant, avec un niveau de priorité absolue, vu l'urgence, assorti d'une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux :

Dépenses : libellé	Dépenses : montant	Recette libellé et %	Recettes : montant
Travaux urgents toiture	294.055 € H.T.	Conseil Général 2012 Soit taux couverture 40,6 %	120.000,00 € H.T.
Frais divers de chantier	945 € H.T.	C.P.A. : Dotation 2012 = Soit taux couverture 29,7%	87.500,00 € H.T.
		Commune Soit taux couverture 29,7%	87.500,00 € H.T.

Total :	295.000 € H.T.	Total :	100,00 %	295.000,00 € H.T.
----------------	-----------------------	----------------	-----------------	--------------------------

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 07 : RECONDUCTION DES DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES NON ABOUTIES JUSQU'ICI, ET A REITERER POUR L'EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Il est rappelé la liste des demandes de Fonds De Concours communautaires en cours :

Enregistrement dossiers et libellés	Montants des investissements	Fonds De Concours demandés
2011-001 Accessibilité voirie, tranche 1 PAV	84.331,96 €	32.165,98 €
2010-017 Acquisition Fontlaure	1.850.000,00 €	362.500,00 €
2008-014 Acquisition foncier Mégret	800.000,00 €	137.350,00 €
2011-011 Acquisition véhicule électrique	15.000,00 €	5.000,00 €
2011-012 Aménagement Rue des Marseillais	151.000,00 €	45.500,00 €
2010-016 Réhabilitation Mairie (pour 2013)	1.244.200,00 €	Au mieux

Sont rappelées les délibérations n° 2010/198 du 28 Octobre 2010 et n° 2011/022 et 2011/027 du 24 Février 2011 sollicitant un Fonds De Concours 2010 et 2011 de 2 tranches de 30.000 € pour l'isolation thermique de la toiture et des huisseries de l'ancienne école des Jasses ; la C.P.A. a alors subordonné son aide à l'obtention d'un certificat d'économie d'énergie de l'ADEME, laquelle a subordonné son obtention aux performances suivantes :

- travaux de couverture et isolation = objectif de coefficient de résistance thermique $R > 2,6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$;
- travaux de remplacements de fenêtres (en rénovation) : mention du matériau utilisé pour les huisseries dormantes et ouvrantes (P.V.C., bois, aluminium) et objectif de coefficient de transmission thermique ($U_w < 1,4$ ou $1,6$ ou $1,8 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ respectivement, selon le matériau retenu) ;
- travaux de remplacement des persiennes = objectif de coefficient de résistance thermique $R > 0,20 \text{ m}^2 \text{ K/W}$;

L'obtention de ces coefficients aurait plus que doublé le coût du programme (initialement de 142.000 € H.T. pour 60.000 € de subventions C.P.A.) et bloqué, puis rallongé considérablement son exécution, laquelle était devenue urgente. Ce volet énergétique est donc reporté et fera l'objet d'un nouveau programme spécifique.

Le Conseil Municipal décide de reconduire ces demandes, pour chaque opération, avec l'ordre de priorité suivant :

- 1 – Acquisition Fontlaure
- 2 – Aménagement Rue des Marseillais
- 3 – Solde du plan de financement de l'acquisition Mégret
- 4 – Plan d'Accessibilité Voirie à 10 ans, tranche 1
- 5 – Acquisition d'un véhicule électrique
- 6 – Réhabilitation de la Mairie, au-delà du Fonds de Concours de 72.500 € voté à la question précédente, placé en priorité absolue vu l'urgence.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

Sauf pour le dossier Fontlaure :

Pour : 26

Contre : 03

Abstention : 00

Annick DELHAYE, Pierre BACHMAN, Jacques LE BRIS

QUESTION N° 08 : RECONDUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES DOSSIERS DE TRAVAUX DE PROXIMITES SOLLICITANT LE CONSEIL GENERAL 13, NON ABOUTIES JUSQU'ICI, ET A REITERER POUR L'EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Il est rappelé que la liste des demandes de subventions départementales en cours auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône se limite à un seul dossier en attente :

Libellé	Montant de l'investissement	Subventions demandées
2011-012 Travaux Proxi. Rue des Marseillais	151.000,00 €	60.000,00 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette demande pour 2012.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 09 : DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITANT LE CONSEIL GENERAL 13, AU TITRE DE SES AIDES A L'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE : PROGRAMME A.F.C. 2012

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Le Conseil Municipal approuve cette opération et habilite le Maire à signer tout acte s'y rapportant. Les travaux sont estimés à 16.430,00 €, auquel il faut rajouter une part d'honoraires forfaitaires (1.215 €).

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 10 : DEMANDE D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL 13, AU TITRE DE SES COMPETENCES FORESTIERES POUR LA FOURNITURE DE DEUX BARRIERES D.F.C.I.

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Le Conseil Municipal sollicite le Département pour la fourniture de deux barrières que la commune se chargerait de poser en régie sur les pistes D.F.C.I. des Pontails (piste 4 termes 112) et de la Route de Saint – Cannat (piste 4 termes 111).

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 11 : DEMANDE D'INTERVENTION DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL 13 EN DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION, SOUS FORME DE CHANTIERS D'INSERTION, DE TRAVAUX DE FORESTAGE AU DOMAINE DE SAINT MARTIN

RAPPORTEUR : MONSIEUR OLIVETTI

Le Conseil Municipal sollicite le Département pour la réalisation, en maîtrise d'ouvrage déléguée, d'un chantier d'insertion au domaine de Saint – Martin, consistant en des travaux de réhabilitation d'une oliveraie de 1,5 hectare et de débroussaillage et nettoyage forestier.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS : MISE A JOUR DES AVANCEMENTS DE GRADE APRES AVIS DE LA COMMISSION PARITAIRE DU C.D.G. 13

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Transformation d'un poste de brigadier à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet.

Transformation d'un poste de gardien de police municipale à temps complet en un poste de brigadier à temps complet.

Transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en un poste de rédacteur principal à temps complet.

Transformation d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet (Agents Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Transformation de onze postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en onze postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal valide ces opérations sans recrutements nouveaux.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 13 : REMISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

La prime de fonctions et de résultats est constituée de deux parties :

- une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.
- une part tenant compte du résultat de l'évaluation individuelle et de la manière de servir.

	Montants annuels	de référence
Grades	Fonctions	Résultats individuels
Attaché principal	2 500 €	1 800 €
Attaché	2 500 €	1 800 €

Avec l'arrêté du 9 février 2011, les fonctionnaires territoriaux du cadre d'emplois des attachés territoriaux peuvent désormais en bénéficier.

S'agissant de la **part fonctionnelle**, l'attribution individuelle est déterminée par application au montant de référence d'un coefficient multiplicateur compris dans une fourchette de **1 à 6**.

Les coefficients sont compris entre **0 et 3** pour les agents logés par nécessité de service.

Le montant individuel de la part liée **aux résultats** est obtenu en multipliant le montant de référence par un coefficient compris entre **0 et 6**.

La prime de fonctions et de résultats se substituera **à compter du 1 mars 2012 à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et à l'indemnité d'exercice des missions des personnels des préfectures (IEMP)** auxquelles les agents des cadres d'emplois des attachés territoriaux avaient droit jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal valide cette remise à jour.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 14 : CESSION DE L'ENSEMBLE DU TERRAIN VIABILISE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE LA RUE TOPAZE – ACCUEIL DU SIEGE DE BUREAU EN BATIMENT H.Q.E. DE L'AUTOCARISTE KEOLIS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE CEDER AU TARIF FIXE PAR LE CONSEIL

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Sont rappelées les délibérations n° 2011/050 du 7 Avril 2011 portant création d'un lotissement industriel et commercial Rue TOPAZE sur 7.689 m² correspondant aux parcelles BD 497 et BD 505 entièrement viabilisées, et n° 2011/067 du 29 Juin 2011 fixant un tarif T.T.C. avec T.V.A. à 19,6 % à 239,20 € le mètre carré, en tenant compte du régime de T.V.A. applicable depuis le 11 Mars 2010. Ce tarif était fixé de telle façon que les prix de vente des lots de la Rue TOPAZE et des JALASSIERES soient uniformisés. Monsieur le Maire était habilité à procéder à des ventes à la découpe vu le P.O.S. applicable permettant une constructibilité à 1.000 m².

Par courrier du 14 Novembre 2011 la Société KEOLIS Pays d'Aix, RCS Aix-en-Provence B 533 545 794, 770 – 790 Rue Georges CLAUDE à AIX – EN – PROVENCE a déclaré se porter acquéreur de la totalité du terrain au tarif indiqué pour y construire un siège social de bureaux à l'exclusion d'un dépôt d'autocars . Par courrier du 29 Décembre 2011 Monsieur Le Maire a notifié la conformité au P.O.S. du projet. Cette société, liée à la S.N.C.F. est titulaire du marché de transports « Aix en Bus ».

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal approuve cette cession (prix indicatif selon bornage estimé à 1.839.208,80 € T.T.C) et habilite le Maire à signer les actes correspondants.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 15 : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE - FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Sont rappelées les délibérations n° 2011/023 et 201 1/024 du 24 Février 2011 et les fonds de concours communautaires correspondants versés en 2011.

A) équipements communaux d'accueil de la petite enfance :

Il est rappelé que la Commune d'EGUILLES assume les charges de fonctionnement des services de proximité et des équipements communaux suivants :

- multi – accueil de la petite enfance Leï Pichoun (45 places) ayant remplacé la structure des Bibounets (25 places) au 01/09/2009 ;
- multi – accueil de la petite enfance des Canaillous (23 places) à étendre à 28 places au 01/09/2012 ;

Le Conseil sollicite la C.P.A. sur la base du plafond, reconduit en 2012, de ses aides aux équipements communaux à hauteur de 50.000 € soit à 36 % de leur coût net de fonctionnement, au même niveau que les aides attribuées aux communes voisines.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

B) fonds de concours en fonctionnement, pour l'exercice civil 2012, pour l'aider à assumer les charges de centralité liées à l'exploitation des installations sportives :

- des 2 stades Gilles JOYES en gazon synthétique ;
- de la salle omnisports ;
- des courts de tennis et son club – house ;

Soit une demande totale de fonds de concours sur une base de charges nettes de centralité de : 146.515,23 € pour l'ensemble de ces 3 équipements, pour 73.257,61 € soit 50 % et pour une participation égale à la part communale.

Le Conseil sollicite la C.P.A. au titre de la compensation de ces charges nettes de centralité au taux de couverture de 50 % égal à la part communale.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 16 : VEHICULE ELECTRIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNAUTAIRES DE BORNES PUBLIQUES DE RECHARGEMENT – HABILITATION DU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE – MODIFICATION DU MONTANT DES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal valide l'ensemble de ce projet à ces conditions, sollicite un Fonds de Concours communautaire porté à 5.000 € pour l'achat d'un RENAULT KANGOO Z.E. par application de l'article 35, paragraphe II alinéa 8 du C.M.P, confirmer l'adhésion de la commune d'Eguilles au groupement communautaire de commandes pour 4 bornes de 2 emplacements publics de recharges chacun (parkings de l'Espace DUBY, du MAIL, des JASSES et garage Lei Pichoun) et habilite le Maire à signer la convention correspondante et en règle générale tout acte nécessaire.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 17 : CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX HABILITATION DU MAIRE ET ENGAGEMENT DE RESPECT DU BAREME LOCATIF DES LOGEMENTS SOCIAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la D.D.T.M. un dossier pour chaque logement (22 logements), ainsi constitué :

- fiche descriptive avec photographies, plan coté et rappel des surfaces intérieures, type de construction, matériaux, état général et date des derniers travaux, conformité aux normes d'habitabilité, rappel des dispositifs de ventilation, descriptif des accès ;
- acte de propriété, matrice cadastrale, et pour les deux immeubles de plus de 100 ans (appartements rénovés depuis) entrés en propriété par construction sur sol communal (école des Jasses type Jules FERRY construite en 1884 sur sol acquis en 1882, et ancien hôpital de la Rue de la Caranque contemporain du Château Boyer d'Eguilles de 1648) une attestation du Maire confirmant une propriété communale au moins centenaire (régime relevant de la prescription acquisitive de l'article 2265 du Code Civil) ;
- attestation de conformité électrique, et pour les logements qui en sont équipé, attestation de conformité gaz ;
- absence de plomb, termites, amiante ;
- copie des baux et justificatifs I.R.P.P. et Quotient Familial ;

Le Conseil Municipal et le Maire s'engageant au maintien des barèmes de loyers en vigueur et de la vocation sociale de ces logements, engagement de maintenance en bon état d'habitabilité, sécurité et salubrité.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

QUESTION N° 18 : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

RAPPORTEUR : MONSIEUR POTIE

Le Comité Communal contre les Feux de Forêts d'Eguilles doit remplacer son ordinateur de bureau lequel lui sert notamment, de manière opérationnelle, à la gestion des permanences et rotations d'équipes, applications de cartographie numérique, gestion de l'inventaire du matériel, communication Internet avec les C.C.F.F. des autres communes.

L'exposé du rapporteur entendu le Conseil sollicite une aide de la Région à 50 % du montant soit pour un montant de 750 €.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

Suspension de séance de 20 h 36 à 20 h 50

A la reprise de la séance Mesdames LERISSEL et CLERE quittent l'assemblée et donnent pouvoir, respectivement, à Monsieur Vincent OLIVETTI et au Maire.

Avec 20 présents, 9 pouvoirs et 29 votants le quorum est maintenu et le Conseil peut poursuivre.

QUESTION N° 19 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Après débat le Conseil Municipal prend acte des orientations à partir des éléments exposés en cours de séance.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 50 –

.....